



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. COUPES JEUNES – Mise à jour
3. COMMISSION INFORMATIQUE – Ateliers
4. FOOTBALL ANIMATION – Informations
5. COMMISSION PEF – Réunion du 4 novembre 2024
6. COMMISSION PEF – Réunion du 5 décembre 2024
7. GESTION des LITIGES – Réunion du 14 janvier 2025
8. COMMISSION des TERRAINS – Réunion du 14 janvier 2025
9. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- α soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- α soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 24 JANVIER 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 19 JANVIER 2025** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 31 JANVIER 2025** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 26 JANVIER 2025** y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Jean Marie HUYS.



COUPES JEUNES



HOMOLOGATION des RENCONTRES des 14 et 15 DECEMBRE 2024

Les rencontres reprogrammées les 18 et 19 JANVIER 2025 ont été reportées.

Les litiges ont été examinés par les Commissions des LITIGES ADMINISTRATIFS et SPORTIFS et de DISCIPLINE (Voir C.R.).

U18 Coupe ARTOIS (Challenge Daniel DRAMEZ) (4ème tour) :

Reste 22 qualifiés

11 rencontres programmées dont 1 reportée - 10 homologuées.

U18 Coupe Philippe LEBAS (3ème tour) :

Reste 28 qualifiés

9 rencontres programmées - 7 homologuées - 1 reportée - 1 à rejouer (Discipline) - 1 exempt : E. VERQUIN - 9 qualifiés en coupe ARTOIS : AAE AIX – FC ATREBATE – US GONNEHEM CHOCQUES – CS HABARCQ – US IZEL – FC LA COUTURE – AS LYSSOIS – US NOEUX – AS VIOLAINES -

U15 Coupe ARTOIS (Challenge Raymond BRICE) (4ème tour) :

Reste 14 qualifiés

6 rencontres programmées - 6 homologuées - 2 exempts : ES BULLY – JF GUARBECQUE

U15 Coupe Gaston POUILLY (3ème tour) :

Reste 35 qualifiés

AS LYSSOIS (Forfait en Coupe ARTOIS) - 15 rencontres programmées - 14 homologuées - 1 à rejouer (Discipline) - 4 qualifiés en coupe ARTOIS : AJ ARTOIS – US CROISILLES – JF GUARBECQUE – RC SAINS

U15 à 8 Coupe ARTOIS (1e tour) :

31 engagés

15 rencontres programmées - 13 homologuées - 2 reportées - 1 exempt : FC CARVIN DYNAMO

COUPES du TERNOIS (Rappel)

Rappel : - Un minimum de 6 équipes est requis pour que ces coupes puissent se dérouler.

Sont engagés à ce jour :

U18 (5 équipes) :

FC ATREBATE – CS HABARCQ – US MONCHY au BOIS – AS TINCQUIZEL – AS VALLEE de la TERNOISE.
Le club suivant a jusqu'au 31 janvier 2025 pour s'engager : O. LA COMTE

U15 (10 équipes) :

AUBIGNY SAVY BERLETTE CAMBLAIN l'ABBE – FC ATREBATE – US BOUBERS – SC ARTESIEN – CS HABARCQ – LA COMTE/TINCQUIZEL – US MONCHY au BOIS – US PAS – CS PERNES – AS VALLEE de la TERNOISE

Le club suivant a jusqu'au 31 janvier 2025 pour s'engager : US HEUCHIN/LISBOURG

CALENDRIER 2024/2025

25 janvier 2025 :

Reprogrammation de la rencontre de Coupe LEBAS à rejouer : O. HENIN / AS LOISON

1er et 2 février 2025 :

4^{ème} (report) et 5^{ème} tours de la Coupe ARTOIS U18

4^{ème} tour de la Coupes LEBAS U18

3^{ème} (report) et 4^{ème} tours de la Coupe POUILLY U15

1^{er} (report) et 2^{ème} tours de la Coupe ARTOIS U15 à 8

15 et 16 mars 2025 :

TOURS d'AJUSTEMENT : Coupes ARTOIS U18 – LEBAS et POUILLY

Marc TINCHON



COMMISSION INFORMATIQUE



La Commission Informatique propose d'organiser 3 à 5 sessions d'échanges et d'informations sur l'utilisation des applications FMI (tablette et PC) et Footclubs.

Une session est programmée à BAPAUME le samedi 8 Février à partir de 9 heures.

Les clubs désirant participer peuvent envoyer un email au secretariat avec les noms des personnes (maximum 3 par club) et leurs besoins.

Par ailleurs, dans d'autres secteurs, les clubs intéressés par l'organisation de ce type d'atelier (sur février impérativement) peuvent envoyer un mail au secrétariat du District.

Le Président de la Commission :
Rémy DENEUVILLE.



FOOTBALL ANIMATION



Suite aux nombreux changements en Coupes Artois U13 et Pitch U13 de ce 25 janvier, la commission invite les clubs à vérifier leur agenda sur FAL.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.



COMMISSION PEF et STRUCTURATION des CLUBS



Réunion du :	Lundi 4 novembre 2024 18 heures 30 au District Artois
Présidente :	Mme Delphine BRESA -
Présents :	Mmes Mathilde DESPRET – Micheline GOLAWSKI - MM. Alain DELHAYE – Freddy PETIT - Didier CLAY – Julien DESCAMPS -
Excusée :	Mme Evelyne BAUDUIN -
Assistent à la réunion :	MM. Makhloufi REBATTACHI – Antoine VANNIEUWENHUYSE – Abdelkarim LEGRINI –

PRESENTATION DE LA COMMISSION

- La commission a le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres ; Micheline GOLAWSKI et Julien DESCAMPS.
- Un tour de table a été fait avec une brève présentation du rôle de la commission.
- Les années précédentes une check list avait été élaboré mais l'ensemble de la commission a décidé de procéder autrement pour le suivi des pièces à transmettre.

LABELS

A ce jour 63 autodiagnostic en cours. Nous rappelons que la date de dépôt des demandes de labels est le **jeudi 30 novembre 2024**.

CONCOURS PRETS POUR LE PEF

- A ce jour 57 clubs engagés dans le Programme éducatif fédéral.
Les fiches doivent être envoyées sur le site de PEF.FFF.FR, la date de dépôt des fiches PEF est le **15 avril 2025**.
- Un webinaire sera proposé au club à la place de la réunion annuelle pour expliquer le PEF, comment déposer les actions sur le site, des questions seront abordées concernant les incivilités au bord des terrain (lors des plateaux et anim'synthé) et des ateliers seront proposés pour sensibiliser sur les mauvais comportements.
- Un recensement des services civiques dans les clubs sera lancé pendant ce webinaire afin de pouvoir regrouper le plus possible de jeunes et de les aider à mettre en place des actions PEF dans leur club respectif.

ARTOIS EN FETE

Cette journée a été réalisée le **dimanche 15 septembre** et ce fût une belle réussite malgré une faible participation peut-être dû à un manque de communication sur le déroulement de la matinée.
Cette journée sera bien entendu reconduite en **septembre 2025**.

PROCHAINES DATES DE LA COMMISSION :

- Jeudi 5 décembre 2024
- Lundi 24 février 2025
- Commission restreinte le jeudi 24 avril 2025
- Jeudi 22 mai 2025

**La Présidente de la Commission :
Delphine BRESA.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bresa', with a horizontal line underneath it.



COMMISSION PEF et STRUCTURATION des CLUBS



Réunion du :	Jeudi 5 décembre 2024 18 heures 30 au District Artois
Présidente :	Mme Delphine BRESA -
Présents :	Mme Mathilde DESPRET - MM. Alain DELHAYE – Didier CLAY – Julien DESCAMPS -
Excusés :	Mmes Evelyne BAUDUIN – Micheline GOLAWSKI - M. Freddy PETIT -
Assistent à la réunion :	MM. Makhloufi REBATTACHI – Antoine VANNIEUWENHUYSE – Abdelkarim LEGRINI –

Pour la saison 2024/2025 nous avons 13 candidatures au Label jeune, 14 candidatures au Label Féminin et 4 candidatures au Label Futsal soit un total de 31 candidatures.

REPARTITION DES VISITES LABEL

- Comme tous les ans, la répartition des visites se fait entre tous les membres de la commission et les techniciens du district.

Chaque membre de la commission a pour mission de faire une visite de guidage administrative courant janvier, février, mars 2025 en binôme avec un technicien afin d'accompagner 3 à 4 clubs qui ont candidaté.

Cette visite a pour but de faire un premier point sur les documents incontournables et nous insistons pour faire cette visite dans le premier trimestre cela permet aux clubs, après nos échanges, de mettre en place des actions ou autres si nécessaire pour être dans les temps et pouvoir répondre aux critères du label souhaité.

Pour rappel, chaque club doit transmettre les documents via Footclubs avant le **mercredi 30 avril 2025**, date limite du dépôt des pièces.

- A l'issue de la première visite administrative, une deuxième pourra être envisagée si nécessaire et une visite technique sera prévue par la suite avec le technicien en charge du dossier.

- La remise des dotations labels de la saison 2023/2024 aura lieu le **mercredi 22 janvier 2025 à 18 heures 30** au Crédit Agricole Nord de France.

- Après inscription dans le PEF, le club peut faire remonter des actions accédant à l'outil par Footclubs cependant la personne qui veut faire remonter l'action doit avoir un compte Footclubs et le profil « projet club » pour accéder à l'outil.

Un tutoriel est mis à votre disposition sur pef.fff.fr.

CONCOURS PRETS POUR LE PEF

A ce jour 57 clubs engagés dans le Programme éducatif fédéral.

Les fiches doivent être envoyées au plus tard pour le **15 avril 2025** pour pouvoir participer au concours PRETS pour le PEF.

ARTOIS EN FETE

Comme la saison précédente, pour cette matinée qui aura lieu le **dimanche 14 septembre 2025**, les clubs avec des sections foot loisir, les futurs lauréats PEF et les futurs lauréats labels seront conviés à participer à cette belle matinée afin de découvrir sous forme de rotation les nouvelles pratiques avec la présence du car animation et d'un village vacances.

Le lieu reste à définir et doit être validé par le comité directeur.

La Présidente de la Commission :

Delphine BRESA.





GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Mardi 14 janvier 2025

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER - Bernard DEJARDIN – Anthony RINGEVAL - Marc TINCHON -

Lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2024 à ANNEZIN, Madame la Présidente a évoqué un cas particulier concernant un joueur qui aurait participé à une rencontre le samedi ou le dimanche matin, mais dont la participation n'est pas mentionnée sur la FMI (indiqué comme « n'a pas participé »).

En cas de litige (réserve ou réclamation), concernant ce joueur s'il rejoue le dimanche, il revient :

- Aux clubs impliqués dans la première rencontre concernée de prouver que le joueur a effectivement participé ;

- La Commission adresse un mail aux deux clubs concernés, leur demandant des attestations de l'arbitre, des deux capitaines et des arbitres-assistants.

Si la preuve n'est pas apportée, le club risque les sanctions suivantes :

1. Sanction sportive : Match perdu par pénalité ;
2. Sanction disciplinaire : Suspension pouvant aller jusqu'à 2 ans de suspension pour le joueur impliqué ;
3. Sanction financière : Amende pour fraude à hauteur de 320€.

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 9 ET 10 NOVEMBRE 2024

SENIORS D3 – POULE B

28652072 – USA LIEVIN / US MAISNIL

1/ Réserve d'avant match de LIEVIN non confirmée, non appuyée, non recevable.

Amende de 30 € à LIEVIN.

2/ Réserve d'avant match de MAISNIL pour le motif suivant : (Terrain dégradé) le match des U15 ce matin a été joué (peut être visionné les caméras) le gardien n'a pas l'air d'être blessé (il n'est pas jeune) (L'arbitre a validé la rencontre et AU MOMENT D'ALLER JOUER L'EQUIPE ADVERSE SIGNALE QUE LE TERRAIN EST DEGRADE...) L'ARBITRE A ETE DEPASSE PAR LES EVENEMENTS TOUT A ETE FAIT à L'ENVERS... (ANNIERE Serge-Antoine animateur fédéral).

Réserve confirmée et appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

A la lecture du rapport de l'arbitre, le n°2 de LIEVIN n'est pas la bonne personne et constat d'anomalies sur d'autres numéros et noms qui ne sont pas présents.

La Commission donne match perdu à LIEVIN par forfait sur le score de 0 – 5 pour non-conformité de la FMI malgré plusieurs relances.

Amende de 25 € à LIEVIN (1^{er} forfait).

Droits remboursés à MAISNIL.

De ce fait, en application de l'article 2 de l'Annexe 8, la Commission donne match perdu par forfait sur le score de 5 – 0 à l'équipe 2 de LIEVIN lors de la rencontre SENIORS D5 – Poule A du 10 novembre 2024 : AAE AIX (b) / USA LIEVIN (b).

Amende de 25 € à LIEVIN (1^{er} forfait).

SENIORS D6 – POULE A

28867615 – AS VALLEE TERNOISE (b) / SC SAINT NICOLAS (c)

Réserve d'avant match de VALLEE LA TERNOISE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de ST NICOLAS LEZ ARRAS, pour le motif suivant : des joueurs de ST NICOLAS LEZ ARRAS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée et appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe 2 de ST NICOLAS LEZ ARRAS (l'équipe 1 jouant le même jour).

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 4.

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE C

28868151 – ES VENDIN (b) / US LESTREM (b)

Réclamation d'après match de LESTREM : En effet le joueur n°12 de VENDIN n'était pas sur la feuille de match.

Une observation a été faite mais non affichée sur la tablette.

Nous n'avons pas signé la feuille de match de ce fait.

Réclamation irrecevable ne pouvant être prise en compte car mal formulée (article 116 des Règlements Généraux).

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D7 – POULE B

2914561 – US ABLAIN (b) / CS HABARCQ (c)

Réserve d'avant match d'ABLAIN ST NAZAIRE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs d'HABARCQ, pour le motif suivant : un ou des joueurs d'HABARCQ participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Réserve confirmée et appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé, ni ne figure sur les feuilles de match des rencontres du week-end.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 1.

Droits conservés.

CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 16 ET 17 NOVEMBRE 2024

SENIORS D7 – POULE A

29145455 – FC CARVIN DYNAMO (b) / O. LA COMTE (b)

1/ Réserve d'avant match de DYNAMO FOSSE 4 CARVIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble du joueur/des joueurs YOHAN EVIN, BRYAN MAGNEZ, du club O. LA COMTE , pour le motif suivant : le joueur/les joueurs YOHAN EVIN, BRYAN MAGNEZ participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Réserve confirmée et appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, l'équipe 1 ne jouant pas ce week-end.
Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.

Droits conservés.

2/ Réclamation d'après match de LA COMTE sur la qualification et la participation des joueurs GEORGE VINCENT n° 1996814133, MARIE SULLYVAN n° 9602257548, AZIZI REDOUANE n° 2545182635 du club DYNAMO CARVIN.

Motif : Ces joueurs ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour-ci ou dans les 24 heures.

Réclamation recevable pouvant être prise en considération.

La Commission, après vérification, constate que ces 3 joueurs figurent sur la feuille de match SENIORS D4 Poule C du 10 novembre 2024 « CARVIN DYNAMO F4 1 – O. LIEVIN (b) », et ont participé à cette rencontre, donne match perdu par pénalité au DYNAMO CARVIN FOSSE 4 sur le score de 0 – 3 (0 point au DYNAMO CARVIN FOSSE 4, 1 point à l'O. LA COMTE).

Amende de 80 € au DYNAMO CARVIN FOSSE 4.

Droits remboursés à LA COMTE .

FEMININES SENIORS A 8 – POULE D

29205035 – AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX / USSM LOOS

Réserve technique de LOOS pour les faits suivants: la gardienne a changé de numéro de maillot à la seconde mi-temps, elle est passée dans le champ sous le n°8 et la joueuse n°8 a pris le maillot n°1 et a terminé dans les buts.

Dossier transmis à la Commission des Lois du Jeu.

CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 23 ET 24 NOVEMBRE 2024

SENIORS D3 – POULE B

28652077 – US NOEUX (b) / FC CAMBLAIN

Réserve d'avant match de CAMBLAIN sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ROBIN BARLET, CLEMENT LAMMENS, WAUD CHADLAOUI, d'US NOEUX, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération (Nombre de joueurs mutés pas précisé).

Réserve transformée en réclamation, recevable pouvant être prise en considération sur la qualification et/ou la participation des joueurs de NOEUX sur le nombre de mutés hors période notamment sur les joueurs ROBIN BARLET n° 2547367534, CLEMENT LAMMENS n° 2544728239, WALID CHADLAOUI n° 2546252721.

La Commission, après vérification, constate que ces 3 joueurs mutés hors période sont notés sur la feuille de match, et ont participé à la rencontre, pour 2 autorisés (Article 131 des Règlements Généraux du District Artois), donne match perdu par pénalité à NOEUX sur le score de 0 – 3 (0 point aux 2 équipes).

Amende de 80 € à NOEUX.

Droits remboursés à CAMBLAIN CHATELAIN.

SENIORS D4 – POULE C

28652695 – FC ANNAY (b) / FC BEAUMONT

Réclamation d'ANNAY suite au remplacement de l'arbitre .

En l'absence de rapport, la Commission homologue la rencontre sur le résultat acquis sur le terrain : Score 0 – 4.

Droits remboursés.

SENIORS D5 – POULE C

28865226 – US CROISILLES (b) / ES SAINTE CATHERINE (b)

Réserve d'avant match de SAINTE CATHERINE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de CROISILLES, pour le motif suivant : des joueurs de CROISILLES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Réserve appuyée et confirmée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure de CROISILLES.

Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D5 – POULE D

28919943 – AS BREBIERES (b) / US ROUVROY (b)

Réserve d'avant match de ROUVROY sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de BREBIERES, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés.

Réserve confirmée, appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, les restrictions concernant le nombre de mutés ne s'appliquent uniquement qu'à l'équipe première du club (HF du 25/06/2024).

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 3.

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE A

28867619 – AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX (b) – OC COJEUL (b)

Réserve d'avant match d'AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de COJEUL, pour le motif suivant : des joueurs de COJEUL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure de COJEUL.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE C

28868157 – FC HINGES (b) / FC RICHEBOURG

Réclamation d'après match de RICHEBOURG sur la qualification d'un joueur de l'équipe d'HINGES (b). La réclamation porte sur le joueur DELIERS HUGO, licence n° 2545871640 pour le motif suivant : ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réclamation irrecevable ne pouvant être prise en considération car mal formulée (article 116 des Règlements Généraux).

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE E

28868547 – AEP VERDREL (b) / FC SERVINS (b)

Réserve d'avant match de VERDREL sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de SERVINS, pour le motif suivant : des joueurs de SERVINS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure de SERVINS.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.
Droits conservés.

U18 D2 – POULE B

29868316 – US HESDIGNEUL / AAE EVIN

Réserve d'avant match d'HESDIGNEUL sur la qualification et/ou la participation des joueurs ARTHUR LEBRETON, AYMANE BOUMLID et ISMAEL CHBIB d'EVIN, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs avec le statut « mutés hors période ».

Réserve confirmée, appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

La Commission, après vérification, constate que ces 3 joueurs mutés hors période sont notés sur la feuille de match, et ont participé à la rencontre, pour 2 notés dans la réserve, donne match perdu par pénalité à EVIN sur le score de 3 – 0.

Amende de 80 € à EVIN.

Droits remboursés à HESDIGNEUL.

U15 D1

29866371 – O. LIEVIN / ES BULLY

Réserve d'avant match d'ES BULLY sur la participation et/ou la qualification du joueur/des joueurs DEGREMONT CELIAN de LIEVIN, pour le motif suivant : Le joueur/les joueurs DEGREMONT CELIAN est/sont en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Réserve appuyée et confirmée, recevable pouvant être prise en considération.

La Commission, après vérification, constate que le joueur DEGREMONT CELIAN n'était pas sous le coup d'une suspension en date du 24 novembre 2024 et pouvait prendre part à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.

Droits conservés.

FUTSAL D2 – POULE A

29296520 – BEUVRY TIGERS / NOEUX FUTSAL

Rencontre non jouée pour absence de tablette et de feuille de match à l'heure du coup d'envoi.

A la lecture du rapport de l'arbitre, la Commission donne match perdu à BEUVRY TIGERS par forfait sur le score de 0 – 5.

Amende de 25 € à BEUVRY TIGERS (1er forfait).

CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 30 NOVEMBRE ET 1ER DECEMBRE 2024

SENIORS D2 – POULE B

28651643 – ES VENDIN / CS HABARCQ

Réserve d'avant match d'HABARCQ sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de VENDI, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération (Nombre de joueurs mutés pas précisé).

Réserve transformée en réclamation, recevable pouvant être prise en considération sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de VENDIN.

Plus de 2 joueurs mutés hors période sont inscrits sur la FMI.

La Commission, après vérification, constate que 5 joueurs mutés hors période sont notés sur la feuille de match, et ont participé à la rencontre, donne match perdu par pénalité à l'E.S. VENDIN LE VIEIL sur le score de 0 – 4.

Amende de 80 € à VENDIN.

Droits remboursés à HABARCQ.

SENIORS D4 – POULE D

28652837 – US PAS (b) / AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX

Réserve d'avant match d'AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de PAS, pour le motif suivant : des joueurs de PAS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Réserve appuyée et confirmée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure de PAS.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

Droits conservés.

SENIORS D6 – POULE C

28868171 – FCE LA BASSEE (b) / ES VENDIN (b)

Réserve d'avant match de LA BASSEE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de VENDIN, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération (Nombre de joueurs mutés pas précisé).

Réserve transformée en réclamation, recevable pouvant être prise en considération.

Après une vérification des licences, nous avons constaté que 4 joueurs que l'équipe avait 4 joueurs mutés hors période alors que 2 sont autorisés.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 2 joueurs mutés hors période ont participé à cette rencontre et figurent sur la FMI.

Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 0.

Droits conservés.

SENIORS D7 – POULE C

29145826 – ES FICHEUX (b) / ES ROEUX (b)

1/ Réserve d'avant match de FICHEUX sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de ROEUX, pour le motif suivant : des joueurs de ROEUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

La Commission, après vérification, constate que 2 joueurs figurent sur la feuille de match SENIORS D6 Poule A du 3 novembre 2024 « ES ROEUX / OC COJEUL (b) », et ont participé à cette rencontre, donne match perdu par pénalité à ROEUX sur le score de 3 – 0.

Amende de 80 € à ROEUX.

Droits remboursés à FICHEUX.

2/ Réserve d'avant match de ROEUX sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de FICHEUX, pour le motif suivant : des joueurs de FICHEUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe supérieure de FICHEUX.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 0.

Droits conservés.

3/ Réserve d'avant match de ROEUX : Terrain non conforme, traçage ne respectant pas les conditions.

La rencontre ayant eu lieu, la Commission ne peut que confirmer le résultat acquis sur le terrain.

Score 3 – 0.

Droits conservés.

U11M D4 – POULE H

29998058 – AJ RUITZ (b) / CS LIEVIN DIANA (b)

Rencontre non jouée suite à l'absence de DIANA LIEVIN (absence d'arrêté municipal reçu au District), la Commission donne match perdu à DIANAN LIEVIN par forfait sur le score de 5 – 0.

Match retour à RUITZ.

Amende de 10 € (1er forfait).

U11M D4 – POULE O

29998356 – AJ RUITZ / AS SAILLY LABOURSE

Rencontre non jouée suite au terrain jugé impraticable, le rapport de l'arbitre mentionne aussi que les 2 équipes étaient présentes.

La Commission donne la rencontre à refixer par la Commission FOOT ANIMATION.

CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 14 ET 15 DECEMBRE 2024

SENIORS D5 – POULE E

28866946 – FC CAMBLAIN (b) / AEP VERDREL

Rencontre non jouée suite à arrêté municipal envoyé au District le 13 décembre 2024 à 16 heures 28 (hors délai).

Le rapport de l'arbitre mentionne, qu'à son arrivée l'arrêté municipal lui a bien été présenté, que les 2 équipes étaient présentes, et, que le terrain a été jugé impraticable.

La Commission donne la rencontre à refixer par la Commission des Calendriers Seniors.

SENIORS D7 – POULE D

29146872 – AJ RUITZ (b) / AS SALOME (b)

Réserve d'avant match de RUITZ sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de SALOME, pour le motif suivant : des joueurs de SALOME sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée et appuyée, recevable pouvant être prise en considération.

La Commission, après vérification, constate qu'un joueur figure sur la feuille de match SENIORS D5 Poule A du 24 novembre 2024 « AS SALOME/ AAE AIX NOULETTE (b) », et a participé à cette rencontre, donne match perdu par pénalité à SALOME sur le score de 3 – 0 (3 points à RUITZ, 0 point à SALOME).

Amende de 80 € à SALOME.

Droits remboursés à RUITZ.

SENIORS D7 – POULE E

29147228 – FC CAMBLAIN (c) / ES THIENNES

Rencontre non jouée suite à arrêté municipal envoyé au District le 13 décembre 2024 à 16 heures 28 (hors délai).

Le rapport de l'arbitre mentionne, qu'à son arrivée l'arrêté municipal lui a bien été présenté, que les 2 équipes étaient présentes, et, que le terrain a été jugé impraticable.

La Commission donne la rencontre à refixer par la Commission des Calendriers Seniors.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Nathalie COCKENPOT.



Marc TINCHON.





COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES



Réunion du : 14 janvier 2025 – 16 heures 30 à 18 heures 10

Président : M. Jean Paul TURPIN -

Présents : Mme Nicole DELHAYE -
MM. Alain DELHAYE – Jean Marie HUYS – Philippe JACOB – Claudian PHILIPPE –
Pascal QUINTIN -

Excusés : MM . Didier DELMOTTE – Jimmy HOURDAIN

ORDRE du JOUR

- 1/ Vérification adresses Mail
- 2/ Informations sur le parc des installations en Ligue
- 3/ Répartitions des visites terrains
- 4/ Nouveaux terrains synthétiques
- 5/ Éclairages
- 6/ Point sur FAFA accordés
- 7/ Informations sur FAFA en instance

√ La commission souhaite une longue et heureuse vie à Viktor DELMOTTE, petit-fils de Didier membre de la commission.

1/ VERIFICATION des adresses mail et coordonnées des membres pour la mise en place de Stadium Phase 2 – suite au webinaire.

2/ INFORMATION SUR LE PARC INSTALLATIONS DE LA LIGUE DES HAUTS DE FRANCE

DISTRICT	Total installations	terrains	futsal	Beach Soccer	synthétique
ARTOIS	561	489	72		84
ESCAUT	544	486	58		70
FLANDRES	595	521	73	1	165
COTE OPALE	438	397	36	5	44
AISNE	276	258	18		10
OISE	396	351	45		29
SOMME	334	297	37		22
TOTAL LIGUE	3144	2799	339	6	424

3) REPARTITIONS DES VISITES TERRAINS

Confirmation

595500101 – SALOME – Stade Municipal – CS NOWACKI - Alain DELHAYE - Jean Paul TURPIN

624130201 – HARNES – Stade Beer - Jean Marie HUYS - Claudian PHILIPPE
622150105 et 06 – CARVIN - Terrains A8 - stade Cordier - Jean Marie HUYS - Claudian PHILIPPE
623690101 – GAVRELLE – Stade Municipal – Nicole et Alain DELHAYE
625100101 – LIEVIN – Stade Frère 1 - attente infos mairie
625100401 – LIEVIN – stade Benezit 1 – Nicole et Alain DELHAYE
622590101 et 02 – CROISILLES – Stade Municipal 1 et 2 – Philippe JACOB - Jean Paul TURPIN
627710301 – SALLAUMINES - Stade A. France - attente infos mairie

Non conformités

- Claudian PHILIPPE prend en charge le suivi des installations suivants
626660101 – PONT A VENDIN - stade de l'Avenir -
628950101 – WINGLES – Stade Bernard 1

4) NOUVEAUX TERRAINS SYNTHETIQUES

Travaux terminés

625280201 – LOOS - Sikora – changement de revêtement T4
621780401 – BRUAY - Bergues – changement de revêtement T 5
620320301 – ANGRES – Jesse OWENS T6
622490202 – COURCELLES - Jean Meynckens 2 - T6
622500102 – COURRIERES – Gabriel Péri 2 - T 5
620350102 – ANNEZIN – CS Bas Champs 2 – T5

Travaux en cours

624570401 – HOUDAIN – Stade de la Fosse 7

Projets à l'étude - réalisation en fonction des financements obtenus

CARVIN (plantigeons) – SAINS EN GOHELLE – AVION (Blin 3) – BREBIERES – BAILLEUL Sire
BERTHOULT - AUCHEL – FOUQUIERES les LENS – LENS (Wattiau 2) -

Projets Vestiaires :

DOUVRIN – VITRY EN ARTOIS – HOUDAIN

5) ÉCLAIRAGES

Nous devons contrôler rapidement les nouvelles installations suivantes pour clôturer les dossiers de classement :

LABEUVRIERE (Foot 5) – ANNEZIN – COURRIERES – COURCELLES – ANZIN (Foot 5)

Les confirmations se feront en fonction de la réception des demandes de classement récemment envoyées par la Ligue.

6) FAFA ACCORDES

Les Travaux des projets ci-après sont terminés, visites effectuées, notifications envoyées, les mairies doivent fournir les pièces manquantes à la Ligue.

CAUCHY (main courante) – LOOS (Sikora Synthétique) – BEUVRY (synthétique) – LIBERCOURT (club house) - BRUAY (Bergues synthétique) – ANGRES (Foot 5) – BEUVRY (Foot 5) – LIBERCOURT (Futsal Extérieur) -

Les dossiers suivants sont clôturés : ST POL (Lagrange - éclairage) – BOUVIGNY (éclairage) – ABLAIN (bancs de touche) – GIVENCHY (main courante) – BULLY (bancs de touche).

7) FAFA EN INSTANCE

Les dossiers validés attendent le versement d'une enveloppe complémentaire pour les projets FOOT 5 palissades nous n'avons aucune information à ce jour.

Le Président de la Commission :

Jean Paul TURPIN



TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



24 au 26 janvier 2025

US CROISILLES

U6/U7 – U10/U11 – U8/U9 –
U12/U13 – Vétérans

25 janvier 2025

FCF HENIN

U11 Féminines

26 janvier 2025

FCF HENIN

U13 Féminines